

BAPE Audiences publiques projets éoliens Saint-Paul-d -Montminy

392 P NP DM5

Projet de construction du parc éolien Saint-Paul-de-Montminy

6211-24-097

Objet : Présentation d'un mémoire

Destinataire : Mme Marie-Ève Fortin, présidente de la commission

Mme la présidente,

Par la présente j'aimerais exprimer mes inquiétudes au regard de l'installation d'une éolienne au lac Gosselin, particulièrement la B5 qui sera vraiment **très très proche** des résidences et des sites d'activités des riverains.

Notre habitation est identifiée par le pseudonyme l'**Alcyon**, inspiré de l'oiseau de la mythologie grecque qui installe son nid aux abords des eaux calmes et paisibles. Nous avons donc choisi ce lieu il y a presque trente (30) ans parce qu'il est notre havre de paix et de quiétude. On y trouve ressourcement et tranquillité. Avec les années cet aspect est devenu capital pour le maintien de ma santé physique. En effet, j'ai subi une commotion cérébrale sévère invalidante, il y a quelques années qui m'a retirée du marché du travail pour une période de treize (13) mois. Certains symptômes secondaires à la commotion ont pu être atténués par des thérapies de désensibilisation en audiologie et par la contribution de plusieurs spécialistes. Malheureusement, je demeure avec plusieurs fragilités. Je suis une personne sensible à différents stimuli environnementaux. Les spécialistes qui m'ont évalué m'ont fermement recommandé d'éviter les agents stressseurs qui déclenchent mes réactions, afin d'en minimiser la fréquence. Les séjours à ma résidence du lac Gosselin sont ma bouée de sauvetage pour le maintien de mon équilibre.

Mes sensibilités sont multiples

Je vous les décris brièvement.

- ✓ Une oreille qui amplifie les sons. Je perçois les sonorités de faibles amplitudes et les sons plus intenses me sont rapidement dérangeants. La limite permise pour l'émission des décibels par les éoliennes est de 40 dB. Subjectivement, ils risquent d'être perçus comme étant plus élevés par mon oreille. La compagnie Kruger Énergie nous a présentés des simulations auditives lors d'une rencontre, pour la majorité des personnes autour de la table, elles étaient subtiles mais pas pour mes oreilles.
- ✓ Une difficulté à me retrouver en présence d'objets qui tournent au-dessus de ma tête. Par exemple; les ventilateurs de plafond dans les magasins de grandes surfaces. L'inconfort est rapide et ma tolérance est courte. Je dois sortir du lieu le plus expressément possible. Le mouvement des pales d'éoliennes va reproduire ce mouvement circulaire, de surcroît, en continu.
- ✓ De l'acouphène strident déclenché par des bruits intenses ou répétitifs. À titre comparatif la compagnie Kruger Énergie nous parlait du ronronnement d'un

réfrigérateur. Si mon réfrigérateur se mettait à ronronner jour et nuit, je serais obligée de le changer pour un modèle silencieux. L'acouphène que je perçois se compare au bruit d'un détecteur de fumée en alerte.

- ✓ Je réagis aux effets stroboscopiques et à tout ce qui clignote au niveau lumineux. Je ressens alors une gêne instantanée et une fatigue assommante, voire croissante. Après l'implantation d'éoliennes, cet aspect sera présent en deux temps très précis au lac. La production d'ombres mouvantes lors des couchers de soleil, à la tombée du jour (c'est mon moment favori pour faire du kayak). Les couchers de soleil y sont fabuleux. Et la deuxième situation inquiétante est le clignotement des lumières rouges ou blanches de positionnement. Lesquelles lumières sont obligatoires (cf. Transport Canada règles d'aviation) sur des structures hautes, de plus de cent (100) pieds.

Lors de la première étape des audiences, M. Simon Arbour du ministère de la santé a évoqué les nuisances possibles au contact des infrasons. Il évoquait des études réalisées il y a quelques années en présence d'éoliennes de moindres envergures. On sait que la présence d'éoliennes peut causer de l'anxiété, du stress, de l'irritabilité et de l'insomnie. En parlant de ces études, il était mentionné que les risques pour la santé étaient théoriques. Dans le cas qui me concerne, les risques de réduire ma qualité de vie et d'induire des nuisances sont bien **réels**. Je m'explique mal qu'une compagnie puisse installer une éolienne de cette envergure aussi proche de personnes ayant une sensibilité exacerbée. J'ai le sentiment qu'une agression intentionnelle se prépare.

Durant les travaux de la commission, on a entendu les responsables des entreprises nous dire qu'avec le temps les communautés finissent par oublier la présence des éoliennes. J'aimerais qu'on m'explique comment je vais dire à mon cerveau de rester zen devant tous les inconforts potentiels et de "faire semblant" qu'il n'y a pas de géants mobiles, bruyants et stroboscopiques dans mon environnement immédiat.

Au lac Gosselin, nous sommes une communauté harmonieuse. Nous prenons soin les uns des autres, solidarité et entraide font partie de notre quotidien. Les décisions sont prises de façon démocratique. Nos règles de vie sont révisées à chaque année lors d'une rencontre annuelle. Nous avons un code d'éthique qui encadre les comportements de civilité, tout autant que ceux qui concernent l'environnement (qualité de l'eau, pas d'embarcation à moteur à gaz, gestion des rebuts, etc...). Le respect rigoureux des règles est présent depuis qu'il y a des résidents autour du lac, c'est-à-dire; plus de 60 ans.

Nous avons même dans nos contrats notariés de propriétés, des clauses de servitude de passages et de servitude d'aspect. Ainsi, mon plus proche voisin ne peut se construire un cabanon, planter un arbre ou ériger une tour qui viendrait obstruer mon espace visuel sur le lac parce que le propriétaire doit conserver une vue parfaite sur le lac Gosselin (extrait contrat V108,195,521 Gosselin Lagueux Roy notaires). Nous chérissons notre milieu de vie et souhaitons continuer d'en avoir une pleine jouissance.

Nous nous expliquons mal qu'une entreprise de développement énergétique vienne perturber notre mode de vie. Encore plus curieux qu'elle n'adopte pas une approche consensuelle envers les citoyens directement concernés par le projet.

À ce chapitre, j'aimerais vous partager ma déception face à l'attitude des responsables de la compagnie Kruger Énergie concernant l'acceptabilité sociale. Je dirais que tout au long du processus, nous avons été **informés** certes, mais **rarement écoutés**. L'accompagnement de la population visée par l'implantation d'éoliennes a été inexistant.

Le comité de suivi des lacs a fait des représentations à la hauteur de l'ouverture témoignée par l'entreprise Kruger Énergie qui ne souhaitait pas s'étendre sur nos inquiétudes et nos doléances. Tôt dans le processus, nous les avons invités à venir constater l'état des lieux et à documenter leurs paramètres (ex : notre classement M2 Grande Coulée). Jusqu'aux audiences publiques, ils n'ont jamais daigné donner suite. Je me questionne également, sur la validité de leur sondage d'acceptabilité sociale au projet, plus de 80 % disent-ils. En questionnant un peu, on constate qu'ils ont fait passer un questionnaire d'évaluation après la tenue des séances d'information publiques et ce même questionnaire s'est converti en "sondage", sans la rigueur et la méthodologie d'un vrai sondage.

Au printemps 2024, lorsque les responsables des lacs ont exprimé leur désir d'une rencontre avec les représentants de Kruger Énergie pour qu'on pose des questions spécifiques à nos réalités de riverains et que l'on recherche des alternatives, ils ont d'abord accepté, puis lorsqu'ils ont su qu'au-delà d'une trentaine de personnes confirmait leur présence, ils ont converti l'exercice en assemblée publique. Ainsi donc nos questions spécifiques ont été diluées parmi un auditoire multi citoyens. Nous sommes demeurés pantois du choix de la formule de rencontre... mais leurs statistiques d'acceptabilité ont été préservées.

J'ai eu le plaisir de voyager aux Pays-Bas, il y a deux ans. Des éoliennes en Hollande, il y a en partout et de toutes les grosseurs. J'ai observé qu'à proximité des villes et villages les éoliennes étaient de petites tailles. Et que l'on plaçait les mastodontes de la taille de ce qui sera implanté au lac Gosselin le long de la mer et des autoroutes. Je rêve qu'un jour les règlements de contrôle intérimaires suivent un cadre en fonction des grosseurs d'éoliennes et de la proximité des secteurs habités.

Nous avons confiance dans les travaux de la commission. Ce que nous avons vu et entendu lors des audiences publiques nous donnent espoir de trouver des alternatives qui permettront au promoteur de réaliser sa mise en place d'éoliennes, sans pour autant perturber de fond en comble notre milieu de vie naturel, si précieux.

Céline Mallette, résidente lac Gosselin